

DEMANDE EN OBTENTION D'UN DUPLICATA

INFORMATIONS

En cas de perte, vol, détérioration du certificat d'immatriculation ou de l'attestation d'exportation, une demande pour obtenir un duplicata peut être réalisée par le propriétaire du véhicule.

La démarche pour obtenir un duplicata du certificat d'immatriculation est également disponible en ligne sur www.guichet.lu, pour les particuliers, inscrits sur le certificat d'immatriculation.

Un duplicata du certificat d'immatriculation d'un véhicule ne peut être édité que pour un véhicule valablement immatriculé.

PIÈCES A JOINDRE

Liste des documents à joindre :

- Le formulaire 'Demande en obtention d'un duplicata' (voir au verso) complété et signé ;
- Copie d'un document d'identité (carte d'identité, passeport) ;
- Tarif :
 - a) pour l'obtention d'un duplicata du certificat d'immatriculation : timbre fiscal de **50€** ;
 - b) pour l'obtention d'un duplicata de l'attestation d'exportation : paiement du tarif de de **19,80€** ;
 - c) pour l'obtention d'un duplicata de vignette de conformité : paiement du tarif de **22,30€** ;
- En cas de vol, la délivrance d'un duplicata se fait à titre gratuit, à condition de justifier le vol par une déclaration de vol établie par la Police.

Lorsque le déclarant n'est pas le dernier titulaire/propriétaire inscrit sur le certificat d'immatriculation du véhicule, ajoutez à la demande :

- Un mandat et une copie du document d'identité du mandant et du mandataire ;
- Le contrat de vente renseignant les droits de propriété du véhicule, ainsi qu'une copie des documents d'identité de l'acheteur et du vendeur.

PAIEMENT

- a) Le timbre fiscal de **50€** est disponible :
 - auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED) ;
 - auprès de la SNCA moyennant des frais de gestion de **3€** ;
 - le timbre fiscal peut être remplacé par un virement bancaire sur le compte **BCEE LU76 0019 5955 4404 7000**, de l'AED (bureau de Diekirch - Recette). Indiquez dans la rubrique 'Communication' le numéro d'immatriculation et le numéro de châssis du véhicule concerné. L'**avis de débit bancaire** est à joindre la demande.
- b) Le tarif de **19,80€** ou de **22,30€** doit être payé avant d'effectuer la demande de duplicata, soit par le paiement à la caisse de la SNCA ou par virement bancaire sur le compte **IBAN LU55 0019 4755 8078 4000** (BIC: BCEELULL). Indiquez dans la rubrique '**Communication**' le numéro d'immatriculation et le numéro de châssis du véhicule concerné. L'**avis de débit bancaire** est à joindre à la demande.